



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MARDI 25 JUIN 2013

A 20H00

Le 25 juin 2013, à 20h00 heures, les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, désignés par les Conseils municipaux respectifs des quinze communes membres, se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 18 juin 2013 par Monsieur François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Dominique CONORT, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO (*arrivé à 20h30 pendant la présentation du compte de gestion*), M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI (*pouvoir de Mme Pascale RENAUD*), M. Gilles CURTI (*pouvoir de M. Jacques BELLIER*), M. Ludovic JAMET (*sorti à la délibération n°2013-06-27*), Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, M. Marc EMONET (*pouvoir de Mme Nathalie KRAMER*), M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI (*sortie aux délibérations n°2013-06-31 et n°2013-06-32*), Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN - sorti aux délibérations 2013-06-25 et n°2013-06-26*), M. Frédéric BUONO (*sorti aux délibérations n°2013-06-20 et n°2013-06-21*), M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU (*pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*à partir de la délibération n°2013-06-05*), M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), Mme Martine SCHMIT (*pouvoir de Mme Magali ORDAS*), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (*a quitté la séance après la délibération n°2013-06-33*), Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEULME, Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir de M. Michaël THOMAS à partir de la délibération n°2013-06-21*), M. Michaël THOMAS (*pouvoir à Mme Pascale ROCHERON à partir de la délibération n°2013-06-21*).

Absents excusés : M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jacques BELLIER (*pouvoir à M. Gilles CURTI*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, Mme Nathalie KRAMER (*pouvoir à M. Marc EMONET*), M. Christophe BOLLENGIER (*pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU*), Mme Magali ORDAS (*pouvoir à Mme Martine SCHMIT*), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. M. Laurent DELAPORTE*), Mme Pascale RENAUD (*pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI*).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 18 juin 2013
Date d'affichage de la convocation : 18 juin 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74
Nombre de membres présents : 63
Nombre de pouvoirs : 8
(9 à partir de la délibération n°2013-06-21)
Excusés : 3

MOTION :

Avis de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le projet de loi relatif à la modernisation de l'action publique et l'affirmation des métropoles.

Le projet de motion est adopté à l'unanimité.

N° de l'ordre du jour :

2013.06.01 : Approbation du compte de gestion 2012 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *vote le compte de gestion 2012 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *déclare que le compte de gestion 2012 visé par le comptable est conforme au compte administratif 2012 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

N° de l'ordre du jour :

2013.06.02 : Approbation du compte administratif 2012 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur sur la base du rapport de présentation, le Président s'étant retiré au moment du vote, la présidence du Conseil est confiée à M. Jean-Marc LE RUDULIER.

Le Conseil communautaire :

- 1) *adopte le compte administratif de l'exercice 2012 en conformité avec le compte de gestion 2012 adopté précédemment ;*
- 2) *arrête les résultats définitifs de l'exercice 2012 tels que résumés dans les tableaux ci-après :*

Recettes de fonctionnement de l'exercice 2012	96 890 178,08 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2012	86 272 156,99 €
Solde de l'exercice 2012	+ 10 618 021,09 €
Résultat reporté de l'exercice 2011	+ 10 661 519,04 €
Solde de la gestion 2011 du SMBDRV	+ 7 317,54 €
Excédent de fonctionnement	+21 286 857,67 €
Recettes d'investissement 2012	8 501 885,88 €
Dépenses d'investissement 2012	10 748 564,01 €
Résultat reporté de l'exercice 2011	+10 046 728,06 €
Solde de l'exercice 2012	+ 7 800 049,93 €
Restes à réaliser de recettes d'investissement 2012	960 239,21 €
Restes à réaliser de dépenses d'investissement 2012	17 732 762,43 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- 8 972 473,29 €

- 3) *reconnait la sincérité des restes à réaliser et dit que les sommes seront reprises dans le budget supplémentaire de 2013.*

N° de l'ordre du jour :

2013.06.03 : Affectation du résultat 2012 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *après avoir voté le compte administratif 2012 de la communauté d'agglomération, décide l'affectation du résultat constaté en section de fonctionnement complété du solde de gestion 2011 du SMBDRV, soit 21 286 857,67 €, comme suit :*
 - *en recettes d'investissement sur la nature 1068 : réserves pour 8 972 473,29 € ;*
 - *en recettes de fonctionnement sur la nature 002 : résultat reporté pour 12 314 384,38 € ;*
- 2) *dit que les crédits ainsi affectés seront repris dans les écritures du budget supplémentaire de l'exercice 2013 de la communauté d'agglomération.*

N° de l'ordre du jour :

2013.06.04 : Révision de la durée de lissage du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises de Châteaufort.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide que la convergence du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de Châteaufort vers le taux de référence (18,86%) sera lissée sur une période de 3 ans de 2013 à 2015 ;*
- 2) *précise que cette décision modifie la délibération n°2013-02-05 du 4 février 2013.*

N° de l'ordre du jour :

2013.06.05 : Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : répartition 2013.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide de répartir le prélèvement du Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) de la manière suivante :*
 - *50% du prélèvement est pris en charge par Versailles Grand Parc.*
 - *Le solde du prélèvement est réparti entre les communes au prorata de leur contribution au potentiel fiscal agrégé des 15 communes.*
 - *La contribution de Versailles Grand Parc (hors prise en charge des contributions des communes exonérées du fait de leur éligibilité au FSRIF et à la DSU cible) ne peut excéder 10% de la somme du produit fiscal (hors TEOM) et des compensations fiscales perçus par Versailles Grand Parc corrigés du FNGIR, de la DCRTP et des attributions de compensation versées.*
 - *Versailles Grand Parc prend en charge la contribution au Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales due par les communes bénéficiaires du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF).*
- 2) *adopte les montants suivants des contributions 2013 au Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales de chaque collectivité :*

<i>En euros</i>	Répartition finale FPIC 2013
VGP	1 374 723
Bailly	28 750
Bièvres	0
Bois d'Arcy	81 526
Buc	0
Châteaufort	8 674
Fontenay-le-Fleury	65 767
Jouy-en-Josas	50 408
Les Loges-en-Josas	6 605
Noisy-le-Roi	46 178
Rennemoulin	620
Rocquencourt	10 103
Saint Cyr-l'Ecole	0
Toussus-le-Noble	0
Versailles	536 380
Viroflay	91 248
TOTAL	2 300 982

- 3) *rappelle que conformément à l'article L2336-3 du CGCT, la contribution des communes au Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est réduite à*

due concurrence des montants prélevés l'année précédente au titre du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF). Les montants correspondant à ces minorations sont acquittés par Versailles Grand Parc.

N° de l'ordre du jour :

2013.06.06 : Dotation de solidarité communautaire (DSC) année 2013.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide de modifier la règle de répartition de la dotation de solidarité communautaire de la manière suivante : « La contribution au FPIC des communes contributrices au FSRIF et prise en charge par VGP est déduite du montant de la Dotation de Solidarité Communautaire des communes concernées. Les montants négatifs sont considérés comme nuls » ;*
- 2) *décide de verser une dotation de solidarité communautaire aux communes au titre de l'année 2013 dont le montant et la répartition sont calculés dans le tableau ci-dessous selon les règles votées en 2012 et modifiées au 1) de cette délibération :*

Evolution du produit fiscal économique	2013 / 2012 pour Châteaufort 2013 / 2010 pour les autres communes
Gain fiscal pour VGP	1 336 471 €
Montant de la DSC (60 %)	801 883 €

Répartition par commune :

Nom de la commune	DSC 2013	Exonération FPIC pour FSRIF payée par VGP	DSC - Exonération au FPIC payée par VGP	DSC proposée pour 2013
Bailly	21 147 €	-501	20 646	20 646 €
Bièvres	4 103 €	-48 444	-44 341	0 €
Bois d'Arcy	143 439 €		143 439	143 439 €
Buc	153 078 €	-62 821	90 256	90 256 €
Châteaufort	5 560 €	-960	4 600	4 600 €
Fontenay-le-Fleury	30 232 €		30 232	30 232 €
Jouy-en-Josas	67 595 €		67 595	67 595 €
Les Loges-en-Josas	1 157 €	-5 723	-4 566	0 €
Noisy-le-Roi	12 559 €		12 559	12 559 €
Rennemoulin	664 €		664	664 €
Rocquencourt	2 682 €	-17 508	-14 826	0 €
Saint Cyr l'Ecole	50 584 €		50 584	50 584 €
Toussus-le-Noble	1 210 €	-9 102	-7 891	0 €
Versailles	269 182 €		269 182	269 182 €
Viroflay	38 691 €		38 691	38 691 €
TOTAL	801 883 €	-145 059 €	656 824	728 448 €

- 3) précise que la dotation de solidarité communautaire est prévue au budget primitif 2013 et complétée dans le cadre du Budget Supplémentaire au chapitre 014 : « Atténuations de produits » sur la nature 73922 : « Dotation de solidarité communautaire ».

N° de l'ordre du jour :

2013.06.07 : Ajustement des attributions de compensation.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) décide de rectifier les attributions de compensation versées aux communes pour les années 2013 et suivantes pour tenir compte des rôles supplémentaires et des pénalités SRU :

Attributions de compensation	Attribution de compensation prévue au 01/01/2013	Rectifications : rôles supplémentaires + pénalités SRU	Attribution de compensation 2013 rectifiée	Attribution de compensation 2014 et suivantes
BAILLY	1 480 132 €	7 367 €	1 487 499 €	1 463 327 €
BIEVRES	4 541 427 €	-68 931 €	4 472 496 €	4 472 496 €
BOIS D'ARCY	2 966 868 €	18 294 €	2 985 162 €	2 985 162 €
BUC	5 242 526 €	-21 880 €	5 220 646 €	5 220 646 €
FONTENAY-LE- FLEURY	715 507 €	14 775 €	730 282 €	730 282 €
JOUY-EN-JOSAS	1 814 819 €	-15 280 €	1 799 539 €	1 799 539 €
LOGES-EN-JOSAS	503 048 €	1 842 €	504 890 €	504 890 €
NOISY-LE- ROI	427 784 €	30 374 €	458 158 €	421 602 €
RENNEMOULIN	1 182 €	298 €	1 480 €	1 480 €
ROCQUENCOURT	724 288 €	-17 676 €	706 612 €	706 612 €
SAINT-CYR-L'ECOLE	1 444 998 €	54 905 €	1 499 903 €	1 499 903 €
TOUSSUS-LE-NOBLE	646 906 €	20 042 €	666 948 €	666 948 €
VERSAILLES	12 998 241 €	339 592 €	13 337 833 €	13 337 833 €
VIROFLAY	2 384 427 €	74 459 €	2 458 886 €	2 458 886 €
TOTAL DES AC	35 892 153 €	438 181 €	36 330 334 €	36 269 606 €

2) décide de régulariser sur l'exercice 2013 les attributions de compensation versées les années précédentes :

Régularisation des AC des années 2010 à 2012	Régularisations rôles supplémentaires	Régularisation pénalités SRU	Total des régularisations
BAILLY	17 636 €		17 636 €
BIEVRES	43 €	-95 654 €	-95 611 €
BOIS D'ARCY	51 486 €	-47 459 €	4 027 €
BUC	144 316 €	-72 239 €	72 077 €
FONTENAY-LE-FLEURY	44 325 €		44 325 €
JOUY-EN-JOSAS	13 947 €	-16 483 €	-2 536 €
LOGES-EN-JOSAS	4 064 €		4 064 €
NOISY-LE- ROI	78 973 €		78 973 €
RENNEMOULIN	596 €		596 €
ROCQUENCOURT	3 408 €	-48 804 €	-45 396 €
SAINT-CYR-L'ECOLE	113 923 €		113 923 €
TOUSSUS-LE-NOBLE	38 257 €		38 257 €
VERSAILLES	914 598 €		914 598 €
VIROFLAY	194 254 €		194 254 €
TOTAL DES AC	1 619 826 €	-280 640 €	1 339 186 €

3) précise que le solde des attributions de compensation 2013 et la régularisation des années 2010 à 2012 seront versés en une fois au mois de juillet 2013 dans la continuité de la délibération n°2013-02-06 du 4 février 2013 ;

4) dit que les crédits sont inscrits au chapitre 014, nature 73921 : « attributions de compensation », dans le cadre du budget supplémentaire de l'exercice 2013 de la communauté d'agglomération.

N° de l'ordre du jour :

2012.06.08 : Protocole transactionnel entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la commune de Saint-Cyr-l'École portant sur la cession de bacs et la mise à disposition de bennes.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide d'adopter le protocole transactionnel entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la commune de Saint-Cyr-l'École ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant ;*
- 3) *précise que la dépense est prévue au Budget Primitif 2013 sur la nature 678 : autres charges exceptionnelles, fonction 812.*

N° de l'ordre du jour :

2013.06.09 : Budget supplémentaire 2013.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte le budget supplémentaire du budget principal de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc pour 2013 tel que présenté dans la maquette règlementaire ;*
- 2) *précise que le budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est voté par chapitre.*

N° de l'ordre du jour :

2013.06.10 : Convention de services partagés entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Ville de Versailles : évolution des conventions annexes – Mise à jour des rémunérations accessoires.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *abroge l'annexe thématique en matière d'aménagement d'une aire communautaire d'accueil des gens du voyage à Jouy-en-Josas passée avec la Ville de Versailles ;*
- 2) *approuve les dispositions des conventions annexes en matière de gestion du Parc automobile, de gestion des systèmes d'information, du traitement et de l'analyse de l'information sur le territoire, d'entretien du parking communautaire de Saint-Cyr l'École, ainsi que d'encadrement des missions de travaux de rénovation de l'Hôtel des Gendarmes ;*
- 3) *autorise le Président, ou son représentant, à signer l'avenant financier 2013 aux conventions annexes thématiques, à signer les conventions modifiées ou nouvelles et tout document s'y rapportant,*

et à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération ;

- 4) crée, à compter du 1^{er} juillet 2013, deux activités accessoires de 7 heures 45 minutes hebdomadaires rémunérées sur la base de l'indice brut 901 pour des agents de catégorie A : l'une pour assurer les fonctions de direction des affaires juridiques, l'autre pour assurer les fonctions de direction du contrôle de gestion ;
- 5) supprime, à compter du 1^{er} juillet 2013, trois activités accessoires de 7 heures 45 minutes hebdomadaires pour des agents de catégorie A : la première pour assurer les fonctions de direction du Développement économique (rémunérée sur la base de l'indice brut 1216), la deuxième pour assurer les fonctions de direction de l'Environnement (rémunérée sur la base de l'indice brut 1015), la troisième pour coordonner la communication (rémunérée sur la base de l'indice brut 966) ;
- 6) met à jour, à compter du 1^{er} juillet 2013, sur la base de l'indice brut 901, l'indice de référence de l'activité accessoire existantes de 7 heures 45 minutes hebdomadaires pour un agent de catégorie A chargé des fonctions de direction des systèmes d'informations ;
- 7) maintient sur les indices initialement délibérés la rémunération accessoire des agents exerçant les fonctions de direction générale (à raison de 12 heures 15 minutes hebdomadaires sur la base de l'indice brut 1350), de direction des finances et de coordination du pôle administration et finances (à raison de 7 heures 45 minutes hebdomadaires sur la base de l'indice brut 1216), de direction des ressources humaines (à raison de 7 heures 45 minutes hebdomadaires sur la base de l'indice brut 1216) et de direction de la commande publique (à raison de 7 heures 45 minutes hebdomadaires sur la base de l'indice brut 901) ;
- 8) impute les dépenses correspondant aux conventions de services partagés sur les crédits inscrits au budget principal au chapitre 011 à l'article 62875 pour les Frais d'Administration Générale (FAG), au chapitre 012 à l'article 6217 pour la masse salariale mutualisée (inchangée), au chapitre 70 pour les recettes à l'article 70845 pour le remboursement de masse salariale et à l'article 70875 pour le remboursement des Frais d'Administration Générale ;
- 9) dit que les crédits correspondants aux activités accessoires sont inscrits au budget de l'exercice en cours et suivants - chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » ;
- 10) dit que cette délibération abroge les délibérations antérieures précitées n°2008-02-04, n°2009-11-03, n°2010-01-19 et n°2010-04-09.

N° de l'ordre du jour :

2013.06.11 : Convention de services partagés entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Ville de Versailles : régularisation de l'exercice 2012.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve la régularisation de l'exercice 2012 relative aux coûts de la mutualisation des services, qui conduit à un montant global de 107 115,60 € à recouvrer par la Ville de Versailles auprès de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, ventilé tel que proposé dans le tableau ci-dessous ;*
- 2) *impute les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal au chapitre 77 à l'article 773 « mandats annulés sur exercice antérieur » ;*
- 3) *impute les dépenses correspondantes au budget principal aux chapitres 011 et 012 à l'article 6217 pour le remboursement de la masse salariale mutualisée et à l'article 62875 pour les Frais d'Administration Générale (FAG) de Versailles Grand Parc ;*
- 4) *autorise le Président, ou son représentant, à signer les documents afférents à cette délibération.*

N° de l'ordre du jour :

2013.06.12 : Convention de services partagés entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la commune de Jouy-en-Josas pour l'opération d'aménagement d'une aire communautaire d'accueil des gens du voyage à Jouy-en-Josas.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve les dispositions de la convention relative à l'opération d'aménagement d'une aire communautaire d'accueil des gens du voyage à Jouy-en-Josas ;*
- 2) *impute les dépenses correspondant aux conventions de services partagés sur les crédits inscrits au budget principal au chapitre 011, article 62875 pour les Frais d'Administration Générale (FAG) et au chapitre 012, article 6217 pour la masse salariale mutualisée, sur les imputations suivantes regroupant Gestionnaire-Sous-rubriques-Articles-Service-Antenne : MUT-524-6217/62875 - GSVoyage pour la mission de travaux aire d'accueil ;*
- 3) *autorise le Président, ou son représentant, à signer les documents afférents à cette délibération.*

N° de l'ordre du jour :

2013.06.13 : Complément au règlement intérieur de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc portant sur les agents de la filière culturelle et artistique et les congés exceptionnels.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *complète le règlement intérieur du 4 décembre 2012 ;*

- 2) *approuve les termes du nouveau règlement intérieur de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 3) *autorise le Président, ou son représentant, à signer ledit règlement.*

N° de l'ordre du jour :

2013.06.14 : Attribution de la part fixe de la prime Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves (ISOE) à l'ensemble du personnel enseignant des établissements d'enseignement artistique de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide d'accorder, au regard des missions exercées, le versement de la part fixe de la prime Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves à l'ensemble des personnels enseignants des établissements d'enseignement artistique de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *dit que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget de l'exercice en cours et suivants, au chapitre 012 « Charges de personnel ».*

N° de l'ordre du jour :

2013.06.15 : Fonctionnement des services : mise à jour des taux de rémunération horaires et forfaitaires des intervenants des établissements d'enseignement musical.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide que la présente délibération abroge les dispositions de la délibération n°2012-10-07 relative à la mise à jour des taux de rémunération horaires et forfaitaires des intervenants des établissements d'enseignement musical ;*
- 2) *fixe les taux de rémunération horaires et forfaitaires bruts des intervenants des établissements culturels de la communauté d'agglomération suivant le tableau ci-annexé, à compter du 1^{er} septembre 2013 ;*
- 3) *dit que les taux de rémunération bruts ainsi définis incluent, le cas échéant, les congés payés ;*
- 4) *dit que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget de l'exercice en cours et suivants, au chapitre 012 « Charges de personnel ».*

N° de l'ordre du jour :

2013.06.16 : Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et modalités d'organisation de la sélection professionnelle.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le conseil communautaire :

- 1) *décide l'adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et les modalités d'organisation de la sélection professionnelle ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention proposée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne ;*
- 3) *dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2014 et suivants au chapitre 011, nature 611.*

N° de l'ordre du jour :

2012.06.17: Recrutements d'agents saisonniers pour la période estivale 2013.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *autorise le recours à des emplois saisonniers dans les limites de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et dans la limite de :*
 - *1 mois pour des adjoints administratifs ;*
- 2) *fixe la rémunération de ces emplois par référence aux échelles indiciaires du cadre d'emplois de la filière administrative.*

N° de l'ordre du jour :

2013-06-18 : Convention relative au remboursement des honoraires des médecins et des frais de déplacement des membres de la Commission Interdépartementale de Réforme, avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention de participation au remboursement des frais liés à la commission de réforme ;*
- 2) *dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2014 et suivants au chapitre 011, nature 611.*

N° de l'ordre du jour :

2013-06-19 : Adhésion aux dispositifs « Prévoyance-Maintien de salaire et Mutuelle Santé » proposés dans le cadre du contrat Groupe du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide d'adhérer à la convention de participation souscrite par le Centre Interdépartemental de Gestion pour le risque prévoyance et opte pour le pack prévoyance, avec une participation financière de 1 € brut par agent et par mois, à compter du 1^{er} juillet 2013, auprès de la mutuelle Interiale ;*

- 2) *décide d'adhérer à la convention de participation souscrite par le Centre Interdépartemental de Gestion pour le risque santé, avec une participation de 1 € brut par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2014, auprès de la mutuelle Harmonie Mutuelle ;*
- 3) *prend acte que l'adhésion aux conventions de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du Centre Interdépartemental de Gestion d'un montant annuel de 900 €, pour une collectivité de 150 à 349 agents ;*
- 4) *dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours et suivants.*

N° de l'ordre du jour :

2013.06.20 : Octroi d'une subvention au Groupement d'intérêt cynégétique (GIC) de l'Oisemont pour la mise en place de panneaux pédagogiques sur la Plaine de Versailles.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide d'accorder une subvention au groupement d'intérêt cynégétique de l'Oisemont d'un montant de sept mille neuf cent quatre vingt dix sept euros et soixante deux centimes (7 997,62 €) ;*
- 2) *précise que les panneaux explicatifs devront comporter le logo de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 3) *décide d'imputer la subvention sur les crédits inscrits au budget 2013 de la communauté d'agglomération au chapitre 204, article 20421, fonction 824 ;*
- 4) *précise que l'association devra justifier à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc de la bonne utilisation des fonds par la production des factures, dans un délai d'un an, sous peine de restitution.*

N° de l'ordre du jour :

2013.06.21 : Contrat de Développement Equilibré des Yvelines (CDEY) conclu avec le Conseil Général des Yvelines.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve les dispositions du projet de convention opérationnelle dans le cadre du Contrat de Développement Equilibré des Yvelines (CDEY) ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention et les éventuels avenants en découlant ;*
- 3) *dit que les dépenses et les recettes en résultant seront imputées au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*

- 4) *autorise le Président, ou son représentant, à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.*

MOTION :

Avis de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le prolongement du tram-train Massy/Evry à Versailles.

Le projet de motion est adopté à l'unanimité.

MOTION :

Avis de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur la phase 1 du projet de Tangentielle Ouest (TGO).

Le projet de motion est adopté à l'unanimité.

N° de l'ordre du jour :

2013.06.22 : Projet de développement de l'offre des lignes de bus 262A, 262B, 262 Gems et 263 de la Société de Services Automobiles de la Vallée de Chevreuse (SAVAC).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *affirme le soutien de Versailles Grand Parc en faveur du projet de restructuration des lignes de bus 262A, 262B, 262 Gems et 263 du réseau de la Société de Services Automobiles de la Vallée de Chevreuse (SAVAC) ;*
- 2) *définit la participation financière maximale de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à ce projet à un montant de 280 000 € HT base 2008.*

N° de l'ordre du jour :

2013.06.23 : Projet de prolongation de la ligne Phébus M vers la gare de Noisy-le-Roi.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *affirme le soutien de Versailles Grand Parc en faveur du prolongement de la ligne Phébus M vers la gare de Noisy-le-Roi ;*
- 2) *fixe la participation financière annuelle maximale de Versailles Grand Parc à ce projet à 251 000 € HT base 2008.*

N° de l'ordre du jour :

2013.06.24 : Réalisation du schéma directeur des circulations douces de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc : autorisation donnée au Président de signer des actes juridiques avec les communes nécessaires à l'étude du projet.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve le projet de convention cadre d'études nécessaires à la réalisation du schéma directeur des circulations douces ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer cette convention et les actes afférents.*

N° de l'ordre du jour :

2013.06.25 : Projet de prolongement de la dorsale cyclable dans le domaine de l'Etablissement public du Château, du musée et du domaine national de Versailles : autorisation donnée au Président de signer les différents actes juridiques nécessaires à l'étude du projet.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve le projet de convention d'étude pour le prolongement de la dorsale dans le domaine de l'Etablissement public du Château de Versailles ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer cette convention et les actes afférents.*

N° de l'ordre du jour :

2013.06.26 : Avis sur le projet de liste régionale des terrains de l'Etat mobilisables en faveur du logement.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire émet des réserves sur le projet de liste proposé par le préfet de Région et demande la prise en compte des éléments suivants :

- 1) *la correction de l'adresse du terrain de la Source à Viroflay ;*
- 2) *la suppression des terrains n'ayant pas vocation à recevoir du logement ou à faire l'objet d'une cession :*
 - *SAINT-CYR-L'ECOLE 15 rue Marat 6 500 m²,*
 - *TOUSSUS-LE-NOBLE ancien établissement aéronautique navale 103 000 m²,*
- 3) *l'intégration à la liste des terrains suivants :*
 - *BAILLY AK 285 caserne des sapeurs-pompiers ministère du Budget 54 831 m²,*
 - *BAILLY Partie de la parcelle AB 81 appartenant au ministère de l'Agriculture 12 400 m²,*
 - *BAILLY AB 18 appartenant au ministère de l'Agriculture 9 535 m²,*
 - *JOUY EN JOSAS AK 396, terrain SNCF, partie des 24 880 m²,*
 - *VERSAILLES Satory Ouest, terrains appartenant à l'Etat, à un des établissements publics ou à une société détenue en majorité par l'Etat et participant au projet urbain en cours de définition (OIN Paris Saclay) surface à définir,*
 - *VERSAILLES BR132 caserne d'Artois, ministère de la Défense 11 311m²,*
 - *VERSAILLES partie des parcelles 244, 249, 419, ministère de l'Education nationale, partie des 13 909 m².*

N° de l'ordre du jour :

2013.06.27 : Convention générale entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'Etablissement Public Foncier des Yvelines (EPFY).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve le projet de convention générale entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'Etablissement Public Foncier des Yvelines ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention générale et à le mettre en œuvre.*

N° de l'ordre du jour :

2013.06.28 : Contrat pour la fourniture de prestations intellectuelles conclu avec la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF) dans le cadre du déploiement du réseau de vidéoprotection.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve les dispositions du projet de contrat, transmis par la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF), pour la fourniture de prestations intellectuelles dans le cadre du déploiement du réseau de vidéoprotection ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer ce contrat et tout document s'y rapportant ;*
- 3) *dit que les dépenses en résultant seront imputées au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 23, nature 2313, fonction 110.*

N° de l'ordre du jour :

2013.06.29 : Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement aux écoles de musique de Bois d'Arcy, de Fontenay-le-Fleury et de Bièvres.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide d'accorder, au titre de l'année 2013, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 12.000 € à l'association « jeunesse arcisienne – section école de musique », une seconde d'un montant de 18.000 € à l'association « école de musique de Bièvres » et une troisième de 9.800 € à l'association « école de musique de Fontenay-le-Fleury » ;*
- 2) *rappelle que cette mesure est transitoire et que Versailles Grand Parc reverra son dispositif de subventionnement au regard des études attendues fin 2013 ;*
- 3) *dit que les crédits correspondants sont déjà prévus au budget 2013 au chapitre 065 « Autres charges de gestion courante », nature 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres*

personnes de droit privé ».

N° de l'ordre du jour :

2013.06.30 : Adoption du contrat de domiciliation proposé aux entreprises par la pépinière de Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte les termes du contrat de domiciliation ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à constituer et à signer le dossier de demande d'agrément des domiciliataires d'entreprises pour la préfecture.*

N° de l'ordre du jour :

2013.06.31 : Désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du Conseil d'administration de l'Institut VeDeCoM.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve la participation de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du Conseil d'administration de la Fondation Mov'eoTEC qui s'appellera prochainement IEED VeDeCoM;*
- 2) *décide de procéder au scrutin public à la désignation des représentants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du Conseil d'administration de la Fondation Mov'eoTEC / IEED VeDeCoM ;*
- 3) *désigne, à l'issue du vote au scrutin public, M. François LAMBERT comme représentant titulaire, et M. Gilles PANCHER comme représentant suppléant pour siéger au sein du Conseil d'administration de la Fondation Mov'eoTEC / IEED VeDeCoM.*

N° de l'ordre du jour :

2013.06.32 : Participation au Salon des Professionnels de l'Immobilier (SIMI) du 4 au 6 décembre 2013.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide la participation de la communauté d'agglomération à l'édition 2013 du SIMI en qualité de co-exposant sur l'espace réservé par le Conseil Général des Yvelines ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à régler dans ce cadre les titres de recette d'un montant de 5 000 € TTC émis par le Conseil Général des Yvelines, et de 2 392 € TTC émis pour le Groupe Moniteur ;*

- 3) *impute ces dépenses sur les crédits inscrits au budget 2013 de la communauté d'agglomération, sur le compte 6233 : « Foires et expositions » au chapitre 011.*

N° de l'ordre du jour :

2013.06.33 : Attribution d'une subvention dans le cadre de la création et de l'animation d'un espace de travail partagé.

Convention pluriannuelle d'objectifs entre le Club des Créateurs et Entrepreneurs Ile-de-France Ouest (CCE-IDFO) et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide d'accorder une subvention d'équipement de 30.000 € au Club des Créateurs et Entrepreneurs Ile-de-France Ouest (CCE-IDFO) afin de participer au financement du lancement de l'espace de travail partagé et une subvention de fonctionnement de 20.000€ en 2013 et de 15.000€ en 2014 pour les dépenses identifiées dans le cadre de la convention ;*
- 2) *approuve la convention définissant, notamment, les conditions d'utilisation de chaque subvention ;*
- 3) *autorise le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ;*
- 4) *dit que les crédits de dépenses correspondants sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération sur le compte 6574 « subventions aux personnes de droit privé » et sur le compte 20421 « subvention d'équipement aux personnes de droit privé », fonction 90.*

N° de l'ordre du jour :

2013.06.34 : Attribution d'une subvention au démonstrateur d'agriculture urbaine de l'association « Le Vivant et la Ville ».

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve la subvention d'équipement de 10.000 € (dix mille euros) attribuée à l'association Le Vivant et la Ville par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *approuve la convention ci-annexée définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention ;*
- 3) *autorise le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ;*
- 4) *dit que les crédits de dépenses correspondants sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération sur le compte 20421 « subvention d'équipement aux personnes de droit privé », fonction 90.*

N° de l'ordre du jour :

2013.06.35 : Convention entre la société Microsoft et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la remise de prix dans le cadre d'un concours sur « l'Open Data ».

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve le projet de convention passé entre la société Microsoft et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la remise de prix dans le cadre d'un concours sur « l'Open Data ».*
- 2) *décide de remettre à l'équipe gagnante un prix qui consistera en trois vélos électriques d'une valeur totale de 3 500 € maximum;*
- 3) *autorise le Président, ou son représentant, à signer cette convention ;*
- 4) *impute ces dépenses sur les crédits inscrits au budget 2013 de la communauté d'agglomération, sur le compte 6714 : « Bourses et prix » au chapitre 67 : charges exceptionnelles.*

N° de l'ordre du jour :

2013.06.36 : Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire,

- 1) *prend acte du rapport de l'année 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés joint en annexe.*

N° de l'ordre du jour :

2013.06.37 : Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de Versailles Grand Parc appelés à siéger au Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC) pour la commune de Châteaufort.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide de procéder au scrutin public à la désignation des représentants de la commune de Châteaufort appelés à siéger au sein du comité du SMGSEVESC ;*
- 2) *à l'issue du vote au scrutin public, désigne M. Etienne DUPONT comme représentant titulaire et M. Patrice PANNETIER comme représentant suppléant de la commune de Châteaufort appelés à siéger au sein du comité du SMGSEVESC ;*
- 3) *approuve la représentation de Versailles Grand Parc au sein du SMGSEVESC telle que mentionnée dans le tableau ci-dessous :*

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2013

Communes	Titulaires	Suppléants
BAILLY	CONVAIN Jean-Marie	LOPPINET Alain
BOIS D'ARCY	COLLO Olivier	ERNIE Alain
	VUILLIET Claude	HANNIER Jocelyne
BUC	DUTRUC-ROSSET Georges	GAILLET Jean-Roch
CHATEAUFORT	DUPONT Etienne	PANNETIER Patrice
FONTENAY-LE-FLEURY	URLACHER Jean-Marie	RUCH Gabriel
	SANSON Alain	STUCKI Pierre-Yves
JOUY-EN-JOSAS	PAYEN Marie-Christine	JAMET Ludovic
NOISY-LE-ROI	RENAULT Philippe	GUÉRIN Odile
RENNEMOULIN	KRAMER Nathalie	
ROCQUENCOURT	BARRET Jean-Philippe	BISTAGNE Eva
SAINT-CYR-L'ÉCOLE	LEBRAS Josette	DUCHON Lydie
	NOIR André	BROME Jean-Paul
TOUSSUS-LE-NOBLE	GUYOT Alain	RENARD Marcel
VERSAILLES	de MAZIÈRES François	NOURISSIER Alain
	ORDAS Magali	MASSON Gaspar
	LAMBERT François	ROUCHER Dominique
	LINQUIER Erik	RIGAUD-JURÉ Béatrice
	FLEURY Hervé	SENNERS Marie



Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services